**Introduction**

L’histoire de l’enseignement supérieur en Algérie a connu des moments importants et ce avant et après l’indépendance du pays. Selon le rapport final de l’ESAGOV ; la première université créée en Algérie fut l’université d’Alger, fondé en 1910. Ainsi, en1962, l’enseignement supérieur algérien se réduisait à l’Université d’Alger, à deux annexes installées à Oran et Constantine et à quelques écoles établies par la France, concentrées dans la capitale, comme l'École Nationale Supérieure de Commerce, fondée en 1900, l’Ecole Nationale Polytechnique, fondée en 1925 et l’Ecole Nationale Supérieure Agronomique, instituée en 1909.. Au lendemain de l’indépendance en1963, l’Algérie ne comptait pas plus de 2500 étudiants dont 01% de filles. Depuis, l’enseignement supérieur algérien a connu une évolution quantitative importante. Une refonte totale des programmes de formation a ainsi été proposée, dont la principale caractéristique réside dans les éléments suivants : diversification, spécialisation et professionnalisation. 1.277.000 1.200.000 étudiants en 2013-2014 ont été inscrits en 47 universités, 10 centres universitaires, 4 annexes universitaires, 19 écoles nationales supérieures, 5 écoles normales supérieures, 10 écoles préparatoires), l’hébergement en cité universitaire atteint 52% de l’effectif étudiant, et le transport universitaire sont des caractéristiques spécifiques du système universitaire algérien.

Le système LMD L’Algérie comme tous les autres pays s’est vue confrontée au défi du mouvement de la mondialisation du système de formation universitaire, mouvement ayant privilégié le LMD.

**1-Concepts et définitions**

**1-1-La déontologie**

Le rôle de la déontologie consiste à guider les pratiquants d'une activité professionnelle en leur fournissant ne charte ou un code clair auquel ils peuvent se référer. Mais qu’est-ce que la déontologie?

*Le terme « déontologie » vient du grec* deontos*, qui veut dire « devoir ». Dans son sens courant, il renvoie aux obligations que des personnes sont tenues de respecter dans leur travail. Il peut s'agir de travailleurs d’une même profession, comme les enseignants ou les ingénieurs; de personnes au service d’un même employeur(…) Bien que la déontologie soit très présente dans divers milieux professionnels, beaucoup de travailleurs ne sont pas encadrés par des codes.(CEST En ligne)*

Pour le petit Larouuse la déontologie est un *« ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l’exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients et le public ». Ainsi, lorsqu’un « professionnel »* (Larousse 1984)

Les codes, généralement fixés par les ordres professionnels, exercent deux fonctions principales : protéger le public et préserver la réputation des travailleurs. Ces deux valeurs sont menacées lors d’une infraction à un code.

Selon Guy Durand, on emploie principalement pour la déontologie dans deux contextes différents :

*1) le premier, d'ordre philosophique, pour désigner une approche ou une théorie morale qui insiste sur le devoir, l'obligation (par exemple chez Kant) par opposition à une morale centrée sur le bonheur, les valeurs ou sur la seule utilité;*

*2) le second contexte, plus commun, pour désigner les règles et devoirs propres à l'exercice d'une profession ou au fonctionnement d'une entreprise. On parle alors communément de déontologie professionnelle, déontologie médicale, déontologie des affaires.*

Quant à la déontologie ou morale professionnelle, elle comporte selon Auclair *un rapport aux valeurs premières, aux postulats de base de toute éthique. Les finalités qui nous semblent les plus explicites sont les suivantes :*

*1. assurer la protection du public en favorisant une pratique professionnelle consciencieuse, responsable et de haute qualité;* 13

*2. aider le professionnel à faire preuve d'un comportement éthique plus exigeant que celui qu'on attend du commun des mortels;*

*3. éviter des situations conflictuelles entre professionnels appartenant à une même profession ou à des professions apparentées;*

*4. sauvegarder une bonne image et le renom de la profession auprès du public;*

*5. légitimer un statut socio-économique privilégié et un statut juridique particulier (par exemple la corporation. (Auclair,1991 :5)*

La déontologie (ce mot provient du grec deon, deontos le devoir et logos le discours) est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite que l'homme doit respecter à l'égard de la société en général.

\* la déontologie du médecin, par exemple, consiste à respecter le corps humain

\* la déontologie du linguiste consiste à fournir un travail de qualité et à respecter le secret professionnel).

Qui dit règles de conduite, dit nécessité de les codifier et de les faire respecter. La vie est inconcevable sans morale; la déontologie est donc absolument indispensable. Si l'on veut réaliser cette morale, on est obligé de protéger les hommes contre les autres et contre eux-mêmes; il en découle la nécessité de créer des règles de conduite assorties de sanctions (ex: nécessité de règlementer la profession de médecin pour éviter le charlatanisme et pour protéger les patients).

Etymologiquement, la déontologie est donc la science des devoirs. Cependant, le droit professionnel l'a reprise à son compte et elle est ainsi devenue les devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice même de leur métier. Puisque toute profession impose des devoirs à ceux qui l'exercent, toute profession a donc une déontologie. Au fur et à mesure qu'une profession s'organise, elle tend à se donner un statut codifié, ou tout au moins des usages, précisant les devoirs de ses membres, et ce dans le cadre des groupements et associations professionnels. La déontologie essaie de trouver des solutions pratiques et précises applicables à des cas de conflit que rencontre le professionnel dans l'exercice de son métier. Pour les professions les plus avancées telles que celles de l'ordre médical, les avocats, les formulations déontologiques ont pris la forme de textes détaillés et autoritaires, émanant émanant d'organes officiels de la profession. Cependant, la plupart des professions sont à un stade moins avancé. Dans les professions auxquelles le législateur ne donne pas d'organisation officielle – comme pour les professions de traducteur et d'interprète, les groupements spontanés de professionnels peuvent déterminer, par des règlements votés par eux, les devoirs imposés à leurs membres ainsi que les sanctions possibles. Le droit déontologique est un droit clos, restreint à la profession. Les règles de déontologie d'organes officiels de la profession. Cependant, la plupart des professions sont à un stade moins avancé.

Dans les professions auxquelles le législateur ne donne pas d'organisation officielle – comme pour les professions de traducteur et d'interprète, les groupements spontanés de professionnels peuvent déterminer, par des règlements votés par eux, les devoirs imposés à leurs membres ainsi que les sanctions possibles. Le droit déontologique est un droit clos, restreint à la profession. Les règles de déontologie sont sans efficacité juridique à l'égard de personnes qui n'appartiennent pas à la profession qu'elles régissent. La décision prise par une instance professionnelle compétente en matière de déontologie est indépendante des décisions prises par des juridictions civiles ou pénales. Le fait d'adhérer à une association professionnelle signifie qu'un membre accepte les règles et sanctions qui seront édictées démocratiquement par leur groupement.

**1-2- L’éthique**

Le terme éthique vient du mot grec « *ethos* » qui signifie « manière de vivre ». Il s’agit d’ « une branche de la philosophie qui s'intéresse aux comportements humains et, plus précisément, à la conduite des individus en société. L'éthique fait l'examen de la justification rationnelle de nos jugements moraux, elle étudie ce qui est moralement bien ou mal, juste ou injuste. Dans un sens plus large, l'éthique réfléchit sur la personne humaine et sur son interaction avec la nature et les autres hommes, sur la liberté, sur la responsabilité et sur la justice. On peut dire, de façon générale, que l'éthique, dès lors qu'elle s'engage à réfléchir sur le rapport qui existe entre les hommes et le monde, a le souci de *l'autonomie de la personne.* Cette autonomie est la condition première de la prise de décision éthique et de toute analyse objective des faits. L'autonomie se manifeste lorsqu'un individu choisit, dans un processus décisionnel, de s'affranchir, autant que faire se peut, de ses conditionnements. Dans la mesure où cette opération suppose une lucidité certaine, permettant de juger objectivement et de décider de l'orientation à prendre, on comprend que la pratique de la décision éthique soit chose difficile à réaliser » En ligne.

L’éthique, comme discipline philosophique, se décline en deux champs distincts :

1- Une éthique de conviction : il s’agit d’un ensemble des principes qui sont à la base de la conduite de chacun; choix individuel, lié à l’histoire de chacun (morale personnelle de l’action), ce que je juge bien.

2- Une éthique de responsabilité : il est question d’effectuer à la fois une recherche individuelle et collective. Elle est le fruit d’une réflexion collective d’échanges et de débats qui nous permet de repenser (justifier) nos actions dans le but de pouvoir prendre une décision argumentée (prise de décision morale) dans un contexte complexe.

Il existe plusieurs domaines d’application de l’éthique

-L’éthique appliquée désigne une morale sectorielle spécialisée et destinée à préciser plusieurs domaines de la vie, parmi lesquels L’éthique médicale (bioéthique), Bioéthique vient du grec ‘‘ bios ’’, qui signifie la vie, les sciences de la vie, et d’ethicos (‘‘ êthos’’). Le terme bioéthique a été inventé en 1927 par le pasteur allemand Fritz Jahr mais, ce n’est qu’en 1970 que l’américain Van Rensselaer Potter a défini la bioéthique comme étant une éthique de la vie, du vivant. La bioéthique renvoie à des valeurs et des devoirs, la manière d’être, ce qui est bon et utile pour l’homme. Exemples : L’avortement, les manipulations génétiques, les organismes génétiquement modifiés, l’euthanasie, la gestation pour autrui, la fin de vie…

*- L’étique écologique* (respect de la nature) L’étique écologique est un sujet d’actualité qui interpelle la conscience universelle et qui engage la responsabilité éthique et juridique de l’homme vis-à-vis des êtres vivants et de la nature. Elle se préoccupe de nombreux domaines d’intérêt, dont la préservation de l’environnement et des ressources génétiques constitue un champ de réflexion majeur. Exemple : La pêche représentant une interaction entre l'être humain et l'écosystème 8 aquatique, l'éthique de la pêche porte sur les valeurs, règles, devoirs et vertus pertinents à la fois pour le bien-être de l'être humain et le bon état de l'écosystème.

*-L’éthique de la guerre*

-L’éthique professionnelle

- L’éthique de la science et de la technologie

**1-2-1- L’éthique de la recherche**

Les étudiants ou les enseignants chercheurs sont appelés à respecter les lois de l’éthique de la recherche. De ce fait, ils deviennent des acteurs responsables dans le contexte universitaire.

*L’éthique de la recherche, pourrait donc être considéré comme une responsabilité collective, alors que l’intégrité scientifique et la déontologie sont des responsabilités d’abord individuelles, et donc sur lesquelles chacun est à même de pouvoir agir immédiatement, dans son quotidien de chercheur* (Faury,2012)

Pour Sizoo la responsabilité est vue comma la « relation entre un individu et son environnement” : ainsi, « la responsabilité est *relationnelle » ».(Sizoo 2008).* Cette relation est significative également entre chercheurs. Pour Faury :

*Les responsabilités des chercheurs seraient donc à décliner dans les relations qu’ils entretiennent entre eux, par des rapports directs de collègues à collègues (collaboration, signatures de papiers, travail en équipe) mais aussi dans les rapports dans lesquels ils sont pris, collectivement, avec la société, en tant que pratique professionnelle visant à produire des connaissances scientifiques nouvelles* (Faury,2012)

Faury explique ce que pourrait être une charge pour le chercheur à travers des discussions avec des doctorant :

* • Quelles sont les responsabilités que les chercheurs peuvent prendre en charge ? S’ils ne peuvent pas assumer, ni choisir d’assumer les utilisations qui seront faites de leurs recherches, peut-être se doivent-ils au moins de se poser la question et d’alerter au besoin des enjeux éthiques qu’ils identifient au fil de leurs recherches ?
* • Un peu facile de dire que de toute façon l’on n’est pas concerné…
* • La réflexion en collectif ne suffit pas : il faut d’abord se poser des questions à l’échelle individuelle : pourquoi est-ce que je fais cela ? Qui me finance, dans quel cadre je m’insère ?
* Est-ce que sachant tout cela, je choisis ou non les « règles du jeu » ? Si je ne les respecte pas, suis-je nécessairement « hors-la-loi » ou alors vais-je en ressentir les conséquences autrement (reconnaissance des paires, perte d’un capital confiance ou d’autres types de capitaux symboliques, évaluation et évolution de la carrière) ? Y-a-t-il de meilleurs moments que d’autres pour faire attention à l’éthique ou peut-on se permettre (vis à vis de ce que l’on risque de perdre) de s’opposer à des comportements non éthiques dès lors que l’on est doctorant, c’est-à-dire en position de « faiblesse » dans un laboratoire ?
* • Est-ce que je peux être critique vis à vis de ce que l’on attend de moi (« missions du chercheur ») ? Mais comment pourrais-je déjà savoir ce que l’on attend de moi ?

• Si elle n’est pas suffisante, la réflexion collective paraît nécessaire : comment un chercheur pourrait-il à lui seul envisager les différentes perceptions possibles de son objet de recherche et les conséquences sur les esprits de ses résultats. Les espaces interdisciplinaires paraissent important, mais aussi de rencontres avec des “non-chercheurs”, dont les perspectives sont encore différentes.

 **1-3-La morale**

Selon Larousse, une morale est un ensemble de règles de conduite, considérées comme bonnes de façon absolue ou découlant d'une certaine conception de la vie : Obéir à une morale rigide. Elle est aussi une science du bien et du mal, théorie des comportements humains, en tant qu'ils sont régis par des principes éthiques.(Larousse en ligne)

Concernant les règles, Saidi explique dans son cours qu’elles constituent une pratique de conduite personnelle ou d'un groupe de personnes ; elles définissent à cette personne ou à un groupe de personnes une façon d'agir ou de se comporter d'une manière absolue ou par rapport à sa (leur) vision de la vie. Dns la morale, on peut voir ou sentir une relativité des actions ou des comportements ; c'est-à-dire que les pratiques d'un individu (ou d'un groupe d'individus) peuvent varier d'un individu à un autre et peuvent également varier d'une époque à une autre. Il faut noter que bien qu'étymologiquement les mots morale et éthique correspondent au même sens, ils sont bien souvent employés de manière différente. Ainsi, le terme morale peut renvoyer à des valeurs relatives alors que le mot éthique renvoie à des fondements rationnels dictés par la société après une analyse, une réflexion sur les valeurs et les principes de cette même société.(Saidi, 3)

La morale est donc une discipline donnée par la société.

*Bienveillance et bienfaisance à l’égard d’autrui*

*Valeurs de devoir, d’universalité, de vertu.*

La morale est une discipline liée à la société.

*La morale varie en fonction de la culture, des croyances religieuses, ainsi que des politiques, de l’économie et de l’avancement technologique*.

*Les sources de la morale :*

*- La religion : l’agir moral est une issue religieuse.*

*- La conscience : c’est ma conscience qui m’indique ce qu’est bon ou mal.*

Le sens de devoir : c’est accomplir le bien ou le chercher.

*Le sens de respect : les relations interpersonnelles devraient être régies par le respect.*

*La justice : il n’y a qu’une seule justice qui s’applique à tous ou toutes.*

*La vertu : une bonne personne, une personne vertueuse accomplira de bonnes choses*.

les pratiques d'un individu (ou d'un groupe d'individus) peuvent varier d'un individu à un autre et peuvent également varier d'une époque à une autre. Il faut noter que bien qu'étymologiquement les mots morale et éthique correspondent au même sens, ils sont bien souvent employés de manière différente. Ainsi, le terme morale peut renvoyer à des valeurs relatives alors que le mot éthique renvoie à des fondements rationnels dictés par la société après une analyse, une réflexion sur les valeurs et les principes de cette même société.(Saidi, 3)

La morale est donc une discipline donnée par la société.

*Bienveillance et bienfaisance à l’égard d’autrui*

*Valeurs de devoir, d’universalité, de vertu.*

La morale est une discipline liée à la société.

*La morale varie en fonction de la culture, des croyances religieuses, ainsi que des politiques, de l’économie et de l’avancement technologique*.

*Les sources de la morale :*

*- La religion : l’agir moral est une issue religieuse.*

*- La conscience : c’est ma conscience qui m’indique ce qu’est bon ou mal.*

Le sens de devoir : c’est accomplir le bien ou le chercher.

*Le sens de respect : les relations interpersonnelles devraient être régies par le respect.*

*La justice : il n’y a qu’une seule justice qui s’applique à tous ou toutes.*

* *La vertu : une bonne personne, une personne vertueuse accomplira de bonnes choses*.

Depuis mai 2010, il existe une Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires, « émanation d'un large consensus universitaire, et qui réaffirme les principes généraux issus de normes universelles ainsi que de valeurs propres à notre société ».

La Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires Elle énumère les principes fondamentaux ainsi que les droits et obligations de l'enseignant-chercheur, les droits et devoirs de l'étudiant ainsi que les droits et obligations du personnel administratif et technique. Les principes fondamentaux :

• L'intégrité et l'honnêteté (...)

• La liberté académique (....)

• La responsabilité et la compétence (....)

• Le respect mutuel (....)

• L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique (...)

 • L'équité (....)

 • Le respect des franchises universitaires (...)

**1-Les droits de l'étudiant**

 • L'étudiant a droit à un enseignement et à une formation à la recherche de qualité. Pour ce faire, il a droit à un encadrement de qualité qui utilise des méthodes pédagogiques modernes et adaptées.

 • L'étudiant a droit au respect et à la dignité de la part des membres de la communauté universitaire.

 • L'étudiant ne doit subir aucune discrimination liée au genre ou à toute autre particularité.

 • L'étudiant a droit à la liberté d'expression et d'opinion dans le respect des règles régissant les institutions universitaires.

• Le programme en cours doit lui être remis dès le début de l'année. Les supports de cours (références d'ouvrages et polycopiés...) doivent être mis à sa disposition.

• L'étudiant a droit à une évaluation juste, équitable et impartiale.

 • La remise des notes, accompagnée du corrigé et du barème de l'épreuve et, au besoin, la consultation de copie, doivent se faire dans des délais raisonnables n'excédant pas ceux fixés par les comités pédagogiques.

 • L'étudiant a le droit de présenter un recours s'il s'estime lésé dans la correction d'une épreuve.

 • L'étudiant en post-graduation a droit à un encadrement de qualité ainsi qu'à des mesures de soutien pour sa recherche.

 • L'étudiant a droit à la sécurité, à l'hygiène et à la prévention sanitaire nécessaires aussi bien dans les universités que dans les résidences universitaires.

 • L'étudiant a droit aux informations concernant la structure d'enseignement supérieur à laquelle il appartient, notamment son règlement intérieur.

 • L'étudiant a accès à la bibliothèque, au centre de ressources informatiques et à tous les moyens matériels nécessaires à une formation de qualité.

• L'étudiant élit ses représentants aux comités pédagogiques sans entrave ni pression. • L'étudiant peut créer, conformément à la législation en vigueur, des associations estudiantines à caractère scientifique, artistique, culturel, sportif. Ces associations ne doivent pas s'immiscer dans la gestion administrative des institutions universitaires en dehors du cadre fixé par la réglementation en vigueur.

**2- Les devoirs de l'étudiant**

 • L'étudiant doit respecter la réglementation en vigueur.

• L'étudiant doit respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire.

• L'étudiant doit respecter le droit des membres de la communauté universitaire à la libre expression

. • L'étudiant doit respecter les résultats des jurys de délibération.

• L'étudiant est dans l'obligation de fournir des informations exactes et précises lors de son inscription, et de s'acquitter des es obligations administratives envers l'établissement.

• L'étudiant doit faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements.

 • L'étudiant ne doit jamais frauder ou recourir au plagiat.

• L'étudiant doit préserver les locaux et les matériels mis à sa disposition et respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement. L'étudiant est dûment informé des fautes qui lui sont reprochées. Les sanctions qu'il encourt sont prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur de l'établissement d'enseignement supérieur. Elles sont du ressort du Conseil de discipline et peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement. Lieu d'obtention : Etablissement universitaires Référence (s) juridique (s) :

• Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires, Alger, mai 2010